

L'an deux mil douze, le trente novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Exireuil, sous la présidence de Monsieur BILLEROT Jérôme, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 14 (procuration de AUVRAY Laëtitia donnée à Sylvie VIVIER, procuration de GUYON Sophie donnée à Jean-Luc SABOURIN et procuration de BERNARD Sylvie donnée à Pascal MOTILLON)

Date de la convocation : 22 novembre 2012

Présents : BILLEROT Jérôme, SIMONNET Christophe, MOTILLON Pascal, SABOURIN Jean-Luc, CHAUVET Lucette, DOMINEAU Samuel, FOURNIER Daniel, GRIGNON Maryse, LUTTIAU François, SEIGNEURET Jean-Luc, VIVIER Sylvie.

Excusés : AUVRAY Laetitia, BERNARD Sylvie, GUYON Sophie, RUSSEIL Stéphane

Secrétaire de séance : Maryse GRIGNON

Le procès-verbal du 26 octobre 2012 est adopté l'unanimité.

Monsieur le maire sollicite l'autorisation du conseil pour ajouter deux sujets à délibération :
Demande de subvention auprès du Conseil Régional Poitou-Charentes et demande de subvention auprès de la Commission européenne pour le réaménagement du terrain de football; le conseil accepte à l'unanimité.

Délibérations :

2012-11-01 Approbation de l'avant projet – Réaménagement du terrain de football

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil l'avant projet préparé, en vue des travaux de réaménagement du terrain de football.

Ce projet se réalisera uniquement sous conditions des possibilités financières et subventions éventuelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, décide :

- d'accepter l'avant projet tel qu'il est présenté ;
- d'arrêter le mode de financement de ces travaux : autofinancement et emprunt ;
- de donner autorisation à Monsieur le Maire pour poursuivre ce dossier et signer toutes pièces liées à cet avant projet.

2012-11-02 Lancement de la procédure - Réaménagement du terrain de football

Vu l'estimation prévisionnelle de l'avant projet de réaménagement du terrain de football

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, décide :

- d'appliquer la procédure de marché dite « adaptée », décide ;
- d'autoriser Monsieur le maire à lancer cette procédure ;
- d'arrêter le mode de publicité (avis d'appel à la concurrence) :
 - par publication sur le site Internet des marchés publics et rubrique annonces légales d'un journal local,
 - par mention sur le site Internet de la commune.

2012-11-03 Demande de subvention auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - catégorie « développement économique, social, environnemental et touristique » pour le réaménagement du terrain de football.

Monsieur le Maire informe le conseil des modalités d'attribution de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Il propose de solliciter les services de l'État, en vue de l'obtention d'une subvention pour le réaménagement du terrain de football (pelouse, drainage, main-courante).

Selon l'étude préparée, l'estimation de l'avant projet s'élève à :
223 275,50 € HT (soit 267 157,09 € TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, décide :
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la D.E.T.R., dans le cadre de la catégorie d'opération d'investissement « Développement économique, social, environnemental et touristique » ;
- d'arrêter le mode de financement de ce projet : autofinancement et emprunt.

2012-11-04 Demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport pour le réaménagement du terrain de football.

Monsieur le Maire informe le conseil des modalités d'attribution du Centre national pour le Développement du sport, en vue de l'obtention d'une subvention pour le réaménagement du terrain de football (pelouse, drainage, main-courante).

Selon l'étude préparée, l'estimation de l'avant projet s'élève à :
223 275,50 € HT (soit 267 157,09 € TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, décide :
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport
- d'arrêter le mode de financement de ce projet : autofinancement et emprunt.

2012-11-05 Demande de subvention auprès de la Ligue de Football Amateur par le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) – chapitre "Équipement" financement d'installations sportives dédiées à la pratique du football

Monsieur le Maire informe le conseil des modalités d'attribution du Fonds d'aide au Football Amateur, en vue de l'obtention d'une subvention pour le réaménagement du terrain de football (pelouse, drainage, main-courante).

Selon l'étude préparée, l'estimation de l'avant projet s'élève à :
223 275,50 € HT (soit 267 157,09 € TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, décide :
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Ligue de Football Amateur
- d'arrêter le mode de financement de ce projet : autofinancement et emprunt.

2012-11-06 Demande de subvention auprès du Conseil Régional Poitou-Charentes au titre du Contrat Régional de Développement Durable 2007/2013 – 3ème volet : moyens pour les "projets de vie quotidienne"

Monsieur le Maire informe le conseil des modalités d'attribution du Contrat Régional de Développement Durable, en vue de l'obtention d'une subvention pour le réaménagement du terrain de football (pelouse, drainage, main-courante).

Selon l'étude préparée, l'estimation de l'avant projet s'élève à :
223 275,50 € HT (soit 267 157,09 € TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional Poitou-Charentes

- d'arrêter le mode de financement de ce projet : autofinancement et emprunt.

2012-11-07 Demande de subvention auprès de la Commission européenne – action préparatoire "Partenariats européens dans le domaine du sport" : thème sensibilisation aux moyens efficaces de promouvoir le sport au niveau municipal

Monsieur le Maire informe le conseil des modalités d'attribution de la Commission européenne, en vue de l'obtention d'une subvention pour le réaménagement du terrain de football (pelouse, drainage, main-courante).

Selon l'étude préparée, l'estimation de l'avant projet s'élève à :
223 275,50 € HT (soit 267 157,09 € TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Commission européenne

- d'arrêter le mode de financement de ce projet : autofinancement et emprunt.

2012-11-08 Réaménagement du terrain de football - choix de l'entreprise pour maîtrise d'œuvre administrative

Monsieur le Maire informe que 2 cabinets d'architectes ont été contactés pour le suivi administratif du projet de réaménagement du terrain de football et présente le détail des conditions financières :

ENTREPRISE	PRESTATION	TARIFS HT	TOTAL HT	TOTAL TTC
HYDRATEC - POITIERS	Relevé topographique	885,00 €	6 345,50 €	7 589,22 €
	Etude de projet - Dossier de consultation	3 554,25 €		
	Analyse des Offres	1 906,25 €		
	Option suivi de chantier	4 377,50 €		
Jean-René COUPEAU - MONCOUTANT	Esquisse	815,22 €	5 434,78 €	6 500,00 €
	Dossier de subvention	1 630,43 €		
	Dossier de consultation des entreprises	2 717,39 €		
	Assistance marchés	271,74 €		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention :

- de retenir la proposition de l'entreprise Jean-René COUPEAU à 5 434,78 € HT.

- d'autoriser monsieur le maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

2012-11-09 Modification des statuts du SMC

Monsieur le Maire présente le projet de modification statutaire du SMC Syndicat Mixte à la carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine en date du 12 juin 2012,

Considérant que, à compter de la notification de la délibération au Maire, le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification envisagée – à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable,

Considérant que le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine a décidé de procéder à la modification de ses statuts

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- décide de se prononcer favorablement sur la modification des statuts proposée.

2012-11-10 Délibération modificative 01/2012

M. le Maire demande à Lucette CHAUVET de présenter cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- la modification budgétaire 1/2012 sur le budget "Commune" :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
imputation	intitulé	montant	imputation	intitulé	montant
Opération 26 - Aménagement sécurité du Bourg					
2315	Install. mat. et outill.	-30 000,00 €			
	Total opération avant DM	147 344,00 €			
	Total opératin après DM	117 344,00 €			
Opération 28 - Piste cyclable					
2315	Install. mat. et outill.	-10 000,00 €			
	Total opération avant DM	19 000,00 €			
	Total opératin après DM	9 000,00 €			
Opération 32 - Réaménagement des locaux scolaires					
2313	Construction	50 000,00 €			
	Total opération avant DM	250 000,00 €			
	Total opératin après DM	300 000,00 €			
OFI - Opérations Financières					
Chap. 016 - Emprunts et dettes					
1641	Emprunts	-30 100,00 €			
	Total chapitre avant DM	82 000,00 €			
	Total chapitre après DM	51 900,00 €			

ONA - Opérations Non Individualisées		
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles		
2031	Frais d'étude	70,00 €
2051	Concessions et droits	30,00 €
Total chapitre avant DM		6 840,00 €
Total chapitre après DM		6 940,00 €
Chap. 21 - Immobilisations corporelles		
2158	Autres install. mat.et outil.	20 000,00 €
Total chapitre avant DM		51 949,00 €
Total chapitre après DM		71 949,00 €

2012-11-11 Ouverture d'une enquête publique – SARL Labasse et Fils

La Préfecture des Deux-Sèvres, suite à son arrêté prescrivant une enquête publique (de 33 jours à compter du 29 octobre 2012) sur la demande d'autorisation présentée par la SARL Labasse et Fils relative à une demande de renouvellement d'une autorisation d'exploiter une carrière avec extension du périmètre d'exploitation, demande au conseil municipal de donner un avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- émet un avis favorable au projet

*Exireuil, 3 décembre 2012
Le Maire,
Jérôme BILLEROT*